



Cluses Arve & montagnes



Janvier 2020



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

Plan Climat Air Energie Territorial

Cahier de concertation

Cluses Arve & montagnes



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Rédaction : Estelle DUBOIS

Photo de couverture : © 2CCAM



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

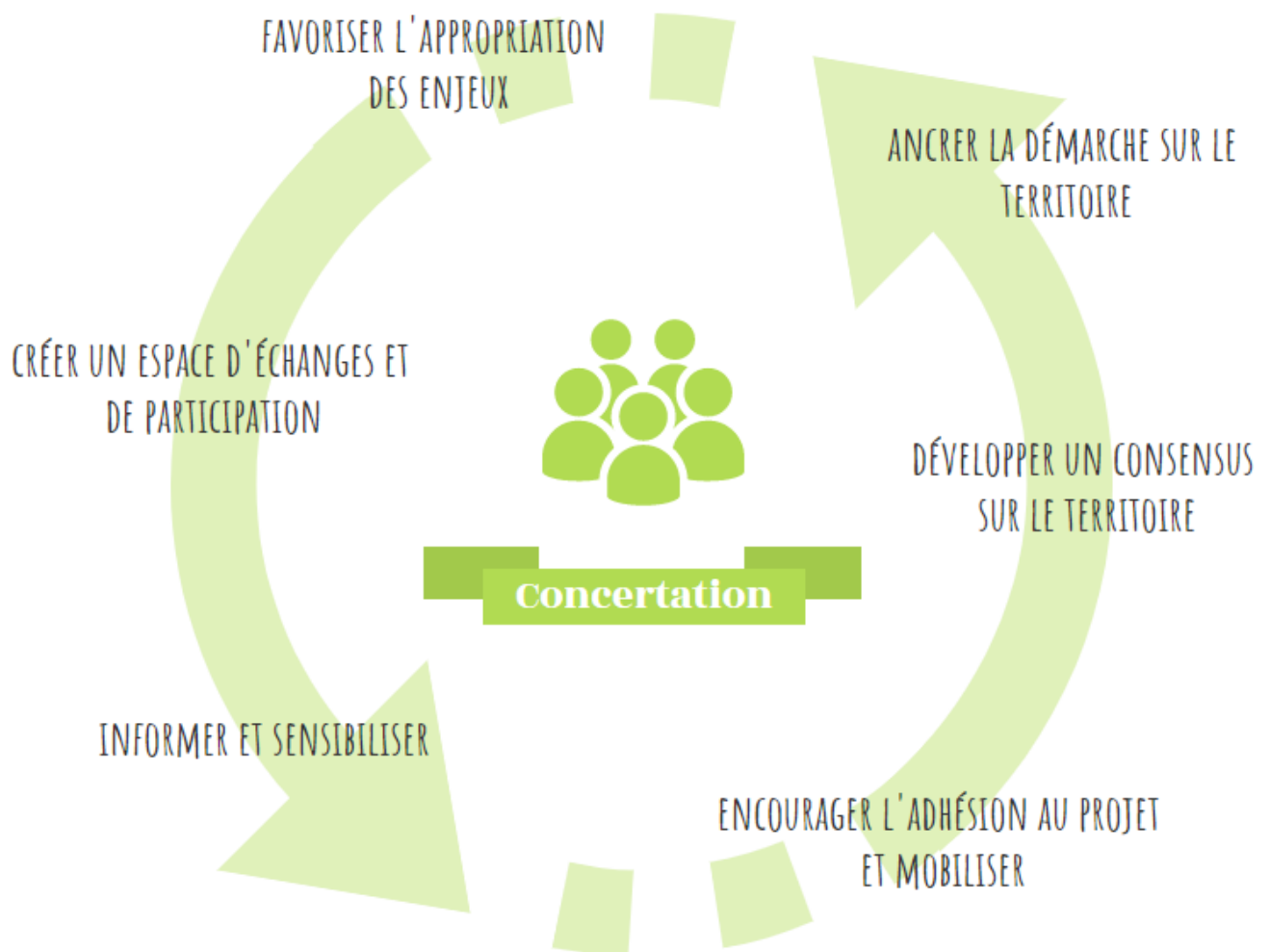
I.A. La concertation dans le PCAET de la communauté de communes Cluses Arve & montagnes	2
I.A.1. Pourquoi concerter les PCAET ?.....	2
I.A.2. Le PCAET de la CC Cluses Arve & montagnes	3
I.B. Les résultats de la concertation.....	4
I.B.1. Le forum stratégique	4
I.B.2. Les ateliers de rédaction du plan d'actions.....	7
I.B.3. La consultation du public (phase amont)	10
I.C. Le suivi et la validation en COPIL	15

I.A. LA CONCERTATION DANS LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE & MONTAGNES

I.A.1. Pourquoi concerter les PCAET ?

La réussite d'un PCAET passe par la participation active des différentes parties prenantes du territoire à la démarche : élus, acteurs économiques, associations, acteurs institutionnels, bailleurs sociaux, citoyens.

En effet, le PCAET est un document **territorial**, et en ce sens, concerne et doit donc impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. Leur participation à l'élaboration du document permet ainsi de répondre à un ensemble d'objectifs de la concertation.



Cette démarche permet ainsi de favoriser l'acceptation du PCAET, son ancrage sur le territoire et de constituer le PCAET comme un véritable **projet de territoire**, co-construit et porté par l'ensemble des acteurs.

I.A.2. Le PCAET de la CC Cluses Arve & montagnes

Le PCAET de la CC Cluses Arve & montagnes (2CCAM) a été soumis à la concertation d'un panel d'acteurs large, et ce lors de plusieurs phases.

Des ateliers de concertation ont ainsi été organisés lors des phases de rédaction de la stratégie et de construction du plan d'actions. Une consultation du public a également été mise en place lors de la phase de rédaction du plan d'actions.

Les participants

Lors de ces ateliers de travail, le panel d'acteurs convié devait répondre à plusieurs objectifs :

- Être représentatif du territoire : élus et techniciens des communes et des EPCI
- Mener des actions sur le territoire : associations, collectifs
- Participer à la vie économique locale : entreprises, syndicats
- Accompagner le territoire dans ses démarches : institutionnels, services de l'état

Mais également :

- Connaître le territoire et ses enjeux
- Participer à la vie du territoire
- Être force de proposition d'actions et/ou être en mesure d'en porter ou d'en financer
- Faire le lien avec les différents projets menés ou prévus sur le territoire

De manière générale, le panel d'acteurs lors des ateliers de concertation doit permettre d'être à la fois force de proposition et être en mesure d'apporter les solutions techniques réalistes aux constats, ainsi que les modalités de mise en œuvre. La combinaison de l'ensemble des points de vue constitue ainsi un atout pour aboutir à un PCAET ancré localement et réaliste.

Les étapes de la concertation

Il a donc été proposé lors de l'élaboration du PCAET :

- Un forum stratégique en phase de rédaction de la stratégie – **3 septembre 2019**
- 4 ateliers de co-construction du plan d'actions – **22 et 23 octobre 2019** ; des entretiens avec les partenaires – **courant octobre et novembre 2019**
- Une consultation en ligne du public – **du 11 novembre au 8 décembre 2019**

I.B. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION

Les listes des participants des ateliers de concertation sont disponibles en annexe.

I.B.1. Le forum stratégique

a Objectifs et organisation du forum

La définition de la stratégie air – énergie - climat est une étape clé permettant de fixer à échéances plus ou moins lointaines, les ambitions du territoire en matière de transition énergétique. Un temps de concertation avec les acteurs du territoire a permis de dégager les attentes des acteurs socio-économiques du territoire en termes d'objectifs à atteindre ou de stratégie à mettre en œuvre.

Le rôle du forum était d'interroger sur les priorités et les niveaux d'ambition sur lesquels le plan climat devait se positionner sur ces éléments. Ce forum a permis d'engager une réflexion commune autour de la stratégie du territoire, et de faire ressortir des tendances fortes à intégrer. Le travail portait sur les champs du PCAET, regroupé en quatre groupes : « Consommation d'énergie - Emissions de GES – Qualité de l'air », « Production d'énergie renouvelable », « Adaptation au changement climatique » et « Puits de carbone ». Les questions des réseaux énergétiques et des produits biosourcés étaient traitées de manière transversale. Les thématiques consommations d'énergie – émissions de GES – émissions de polluants atmosphériques ont été traitées ensemble, et sous l'angle des consommations d'énergie, en raison des liens très forts entre ces thématiques. Les éléments issus de la stratégie concernant les ENR seront intégrés par la suite pour définir les objectifs chiffrés en matière d'émissions de GES et de qualité de l'air.



b Les ambitions stratégiques

Il est ressorti de ce travail les priorités et ambitions présentées ci-dessous. L'ambition indiquée correspond soit à un taux de mobilisation du gisement soit à un niveau de volonté d'action.

Réduction de la consommation d'énergie

	priorité	ambition
logement	1,0	58%
transport de personnes	1,0	90%
tertiaire	3,0	88%
transport de marchandises	1,5	49%
industrie	2,5	85%
collectivité et éclairage public	1,0	90%
déchets (GES)	1,5	98%
agriculture GES	3,5	50%
agricultures énergie	3,0	50%

La priorité a donc été donnée au résidentiel, au transport de personne et à l'exemplarité des collectivités. Les éléments concernant le logement ont été débattus en COPIL.

Production d'énergie renouvelable

	priorité	ambition
photovoltaïque	1,5	65%
biogaz	1,0	65%
bois	2,0	45%
éolien	3,5	6%
solaire thermique	2,0	70%
hydrogène	2,5	6%
géothermie	2,0	25%
énergie de récupération	1,0	80%
hydraulique	1,0	55%

La priorité a été donnée au biogaz, au photovoltaïque, et aux énergies de récupération. Les éléments concernant l'hydraulique, le bois et le photovoltaïque ont été débattus en COPIL.

Adaptation au changement climatique

	priorité	ambition
eau	1,0	fort
agriculture	2,0	moyen
risques	1,5	fort
biodiversité	1,0	fort
santé	1,0	fort
infrastructures de transports	3,0	faible
économie	2,5	moyen
réseaux énergétiques	2,0	moyen
tourisme	1,5	moyen

La priorité a été donnée à la ressource en eau, la biodiversité et la santé.

Puits de carbone

thème	priorité	ambition
forêts	1,0	fort
prairies	2,0	moyen
agriculture	3,0	faible
zones humides	1,0	fort
espaces verts	2,0	faible

La priorité a été donnée aux zones humides et à la forêt.

I.B.2. Les ateliers de rédaction du plan d'actions

a Objectifs et organisation des ateliers

Le plan d'actions, portant sur la période 2020-2025, est le document cadre de la démarche climat-énergie du territoire. Il regroupe l'ensemble des actions à mener et les modalités de mise en œuvre. Ces actions ne sont pas portées uniquement par les collectivités et font intervenir un grand nombre d'acteurs différents, tant sur les aspects opérationnels que financiers. Il est donc nécessaire de co-construire ce plan d'actions, afin de partager les différentes visions des projets et les possibilités et opportunités apportées par l'ensemble des acteurs.

Le plan d'actions du PCAET a donc été élaboré sur la base d'ateliers de travail, regroupant un large panel d'acteurs du territoire (liste disponible en annexe). Ces ateliers ont traité de 4 grandes thématiques : les bâtiments, la mobilité, l'adaptation au changement climatique, et les puits de carbone et les énergies renouvelables, permettant ainsi d'aborder tous les champs du PCAET et les questions spécifiques au territoire. Ces ateliers ont également permis de faire remonter les différents projets ou les possibilités d'actions et d'intervention des différents acteurs.

Ainsi le plan d'actions du PCAET est un document co-construit et concerté avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire.

Cela a permis d'aboutir à 55 propositions de fiches actions en sortie d'atelier, sur lesquelles les participants ont été invités à se positionner lors d'un vote en fin de chaque atelier. Cela a ainsi permis de réaliser un premier tri dans les propositions d'actions. Ces fiches ont ensuite été triées et complétées, notamment avec les différents services et acteurs concernés.



b Les ateliers

Logement, bâtiments, éclairage public : comment réduire la facture énergétique ?

Cet atelier a permis d'aborder les questions de performance énergétique et d'empreinte carbone en lien avec tous les bâtiments et les activités du territoire :

- Les logements : logements sociaux, maisons individuelles
- Bâtiments des collectivités, des services publics, éclairage public
- Commerces, bâtiments d'activité tertiaire, bâtiments économiques
- Matériaux biosourcés pouvant être mis en œuvre
- Quels développements des énergies renouvelables pour les logements et les bâtiments en général ?

- Professionnels du bâtiment : quelles attentes ? quels besoins pour répondre aux enjeux à venir ? quelles opportunités dans la transition énergétique ?

Comment s'adapter aux conséquences du changement climatique ? Rôle des puits de carbone des espaces naturels et agricoles : quelles potentialités ?

Cet atelier a permis de traiter de la question de l'adaptation au changement climatique notamment :

- L'agriculture, la ressource forestière
- L'urbanisme, l'aménagement des espaces publics
- Les risques naturels, les questions de ressources naturelles, de santé publique
- Les enjeux industriels, d'infrastructures
- Le tourisme, les espaces verts, les espaces de nature

Cet atelier a également permis d'aborder les potentialités des espaces naturels et agricoles en matière de stockage de carbone :

- Rôle de la forêt
- Enjeux de l'agriculture, pratiques agricoles, reconquête et déprise
- Paysages, espaces naturels, rôle des zones humides
- Développement des matériaux bio-sourcés

Comment concilier besoins de transport et faible empreinte carbone ?

Cet atelier a permis d'aborder les questions de mobilité et de déplacement et les différents enjeux qui y sont liés :

- Mobilité : modes de transport, aménagement du territoire, véhicules électriques
- Mobilité quotidienne, nouveaux transports
- Réduction des besoins de transport individuel : télétravail, espace de coworking, covoiturage...
- Réduction des distances : circuits courts, aménagement urbain
- Transport de marchandises : transports pour les entreprises, livraisons...
- Sensibilisation aux pratiques alternatives à la voiture individuelle

Energies renouvelables : quel développement sur le territoire ? *

Toutes les énergies renouvelables ont pu être abordées :

- Energies renouvelables individuelles
- Energies renouvelables pour/par les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles
- Réseaux de chaleur, réseaux d'injection
- Filières : géothermie, bois, énergies solaires, etc.
- Energies de récupération (déchets)

c Les entretiens avec les acteurs du territoire

A la suite de ces ateliers de concertation, les fiches ont été regroupées et retravaillées, notamment en sollicitant les partenaires et acteurs du territoire, lors d'une série d'entretiens.

Ces entretiens ont eu pour but d'affiner les fiches actions, d'identifier plus précisément les projets en cours ou les potentialités du territoire pour la mise en œuvre d'actions, mais également de traiter des questions de coûts et financement, de partenaires, de calendrier, etc.

10 entretiens ont ainsi été conduit (entretiens téléphoniques puis échanges de mail).

Structure	Contact
Innovales	Guillaume Gassie
Agence écomobilité	Romain Combes
SNDEC	Camille Denis
Association des communes forestières	Amélie Quarteroni
SYANE	Camille Hulin
FR BTP 74	Marie Thibert
GRDF	Bruno Bourdon
CA	Manon Thevenot
SM3A	Pauline Caer
ENEDIS	Jean-Marc Duval

I.B.3. La consultation du public (phase amont)

a Le questionnaire

Le grand public a été consulté sur le PCAET lors de sa rédaction, à travers un questionnaire mis à disposition sur le site de la 2CCAM pendant un mois (du 11.11 au 8.12 2019).

Ce questionnaire avait pour objectif de recueillir les avis du public et de les engager dans un processus de participation à l'élaboration du PCAET. Les répondants ont ainsi été interrogés sur leurs préoccupations concernant les thématiques climat – air – énergie, sur leur avis concernant leur rôle dans ces démarches et à se positionner sur les thématiques prioritaires à traiter. Ils avaient également la possibilité de soumettre des propositions d'actions, pouvant venir amender les fiches actions, alors en rédaction.

175 réponses ont été recueillies, dont 53% complètes (aucune question n'étant obligatoire, une réponse est considérée incomplète dès lors qu'une question n'a pas été traitée, les propositions d'actions comprises).

Les propositions d'actions ont été comparées au contenu des fiches actions, permettant d'assurer la cohérence entre les souhaits des habitants et le PCAET. Certaines propositions ont ainsi été intégrées dans le plan d'actions.

Le questionnaire est mis à disposition en annexe.

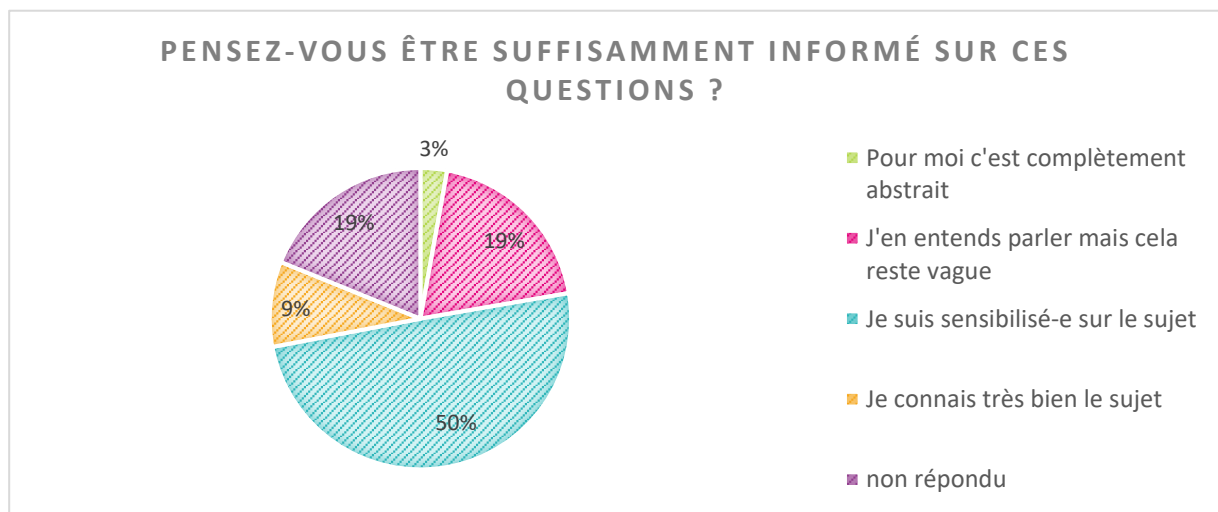
b Les résultats du questionnaire

Niveau d'information

A la question « Pensez-vous être suffisamment informé sur les questions climat – air – énergie ? », 50% des répondants ont répondu être déjà sensibilisés sur le sujet, tandis que seuls 3% déclarent qu'il s'agit pour eux de quelque chose d'abstrait.

On note donc que même si une proportion importante de répondant affirme être déjà à l'aise avec les questions climat – énergie (ce qui peut aussi être un biais du mode de consultation, les personnes déjà intéressées ayant plus tendance à répondre à la sollicitation), une part tout de même notable déclarent ne pas être à l'aise avec ces sujets (22% au total). Cela montre que l'effort en matière de sensibilisation doit se poursuivre et se pérenniser.

Ainsi une fiche action concernant la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, et en particulier de la population y fait écho, en particulier sur les questions du PCAET, mais également sur des sujets connexes, abordés dans le PCAET.

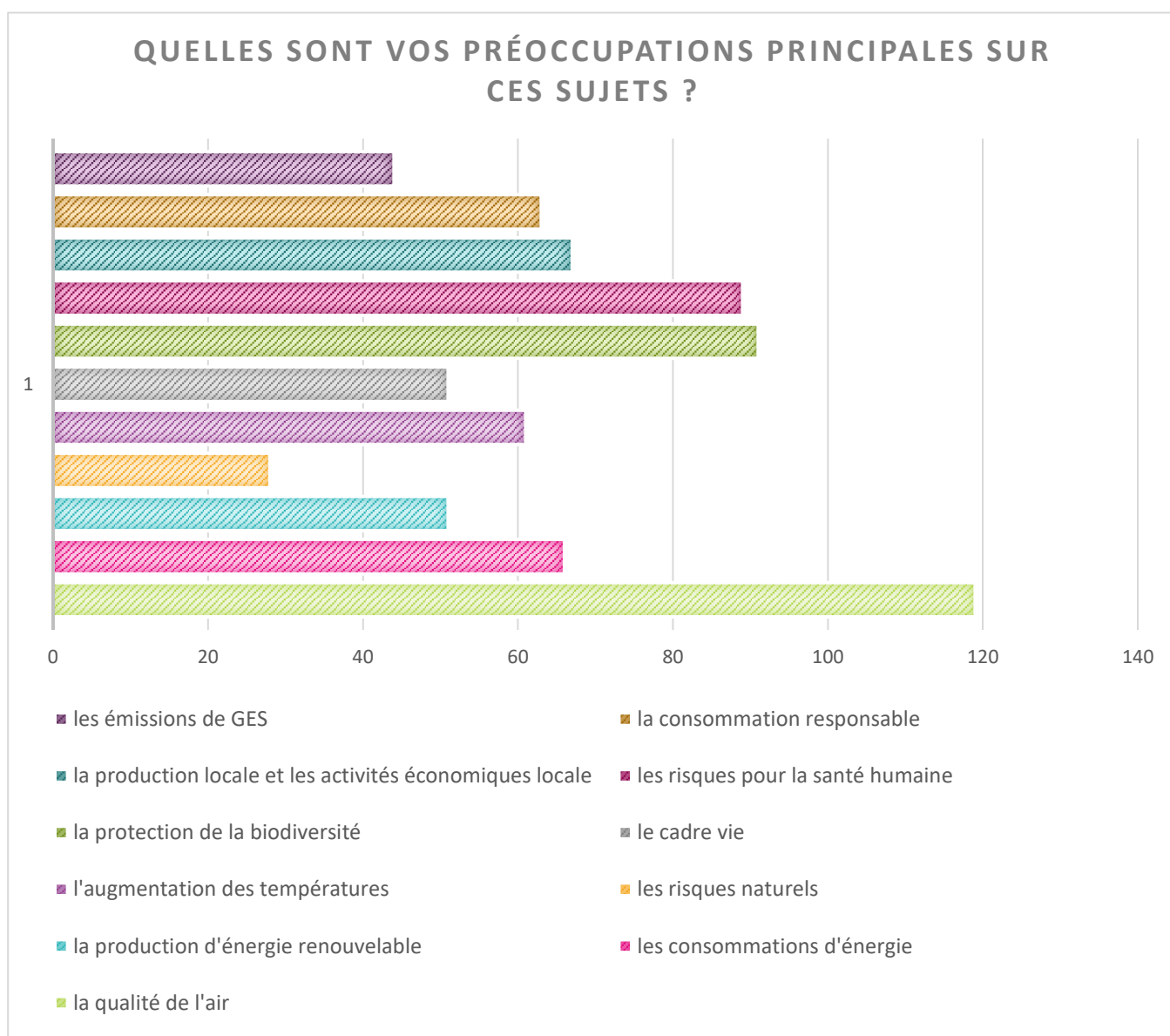


Préoccupations

A la question « Quelles sont vos préoccupations principales sur le sujet ? », les répondants ont fait ressortir très nettement la question de la qualité de l'air, sujet à enjeux sur le territoire, mais également la question des risques pour la santé humaine (qui fait écho à la qualité de l'air) et la protection de la biodiversité.

On note ainsi que si les questions de consommation d'énergie et les émissions de GES ne sont pas directement dans les préoccupations des répondants, en revanche les conséquences d'une inaction sur ces sujets ou les enjeux sont plus présents : activité locale, santé humaine (qualité de l'air, îlots de chaleur, etc.), biodiversité.

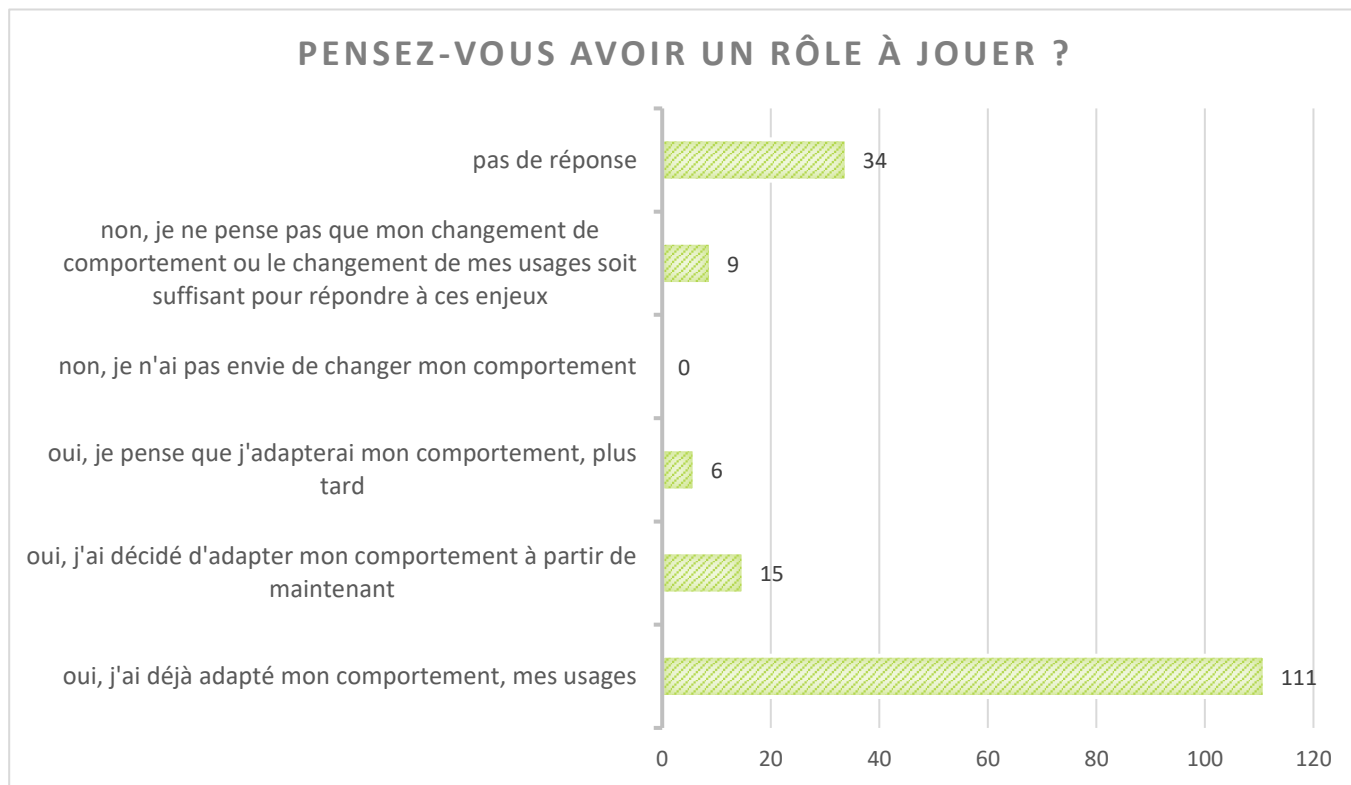
Ainsi le plan d'actions permet de répondre à ces préoccupations, en proposant des actions sur ces différents champs, en particulier sur la qualité de l'air. Si la question de la biodiversité est moins traitée dans le plan d'actions, il faut noter qu'il s'agit d'un sujet qui n'entre pas directement dans le champ du PCAET, mais qui est toutefois impacté par l'ensemble des mesures qui seront prises.



Rôle à jouer

A la question « Pensez-vous avoir un rôle à jouer ? », les répondants ont largement répondu que oui, et qu'ils avaient déjà adapté leurs comportements. On peut retrouver ici le biais évoqué plus haut, mais peu de répondants ont déclarés ne pas penser avoir un rôle à jouer ou ne pas penser avoir assez de poids.

Le rôle du PCAET et des actions de sensibilisation sera de cibler les personnes qui n'ont pas encore modifié leurs habitudes, afin de les entraîner et de les accompagner vers les éco-gestes.



Comportements

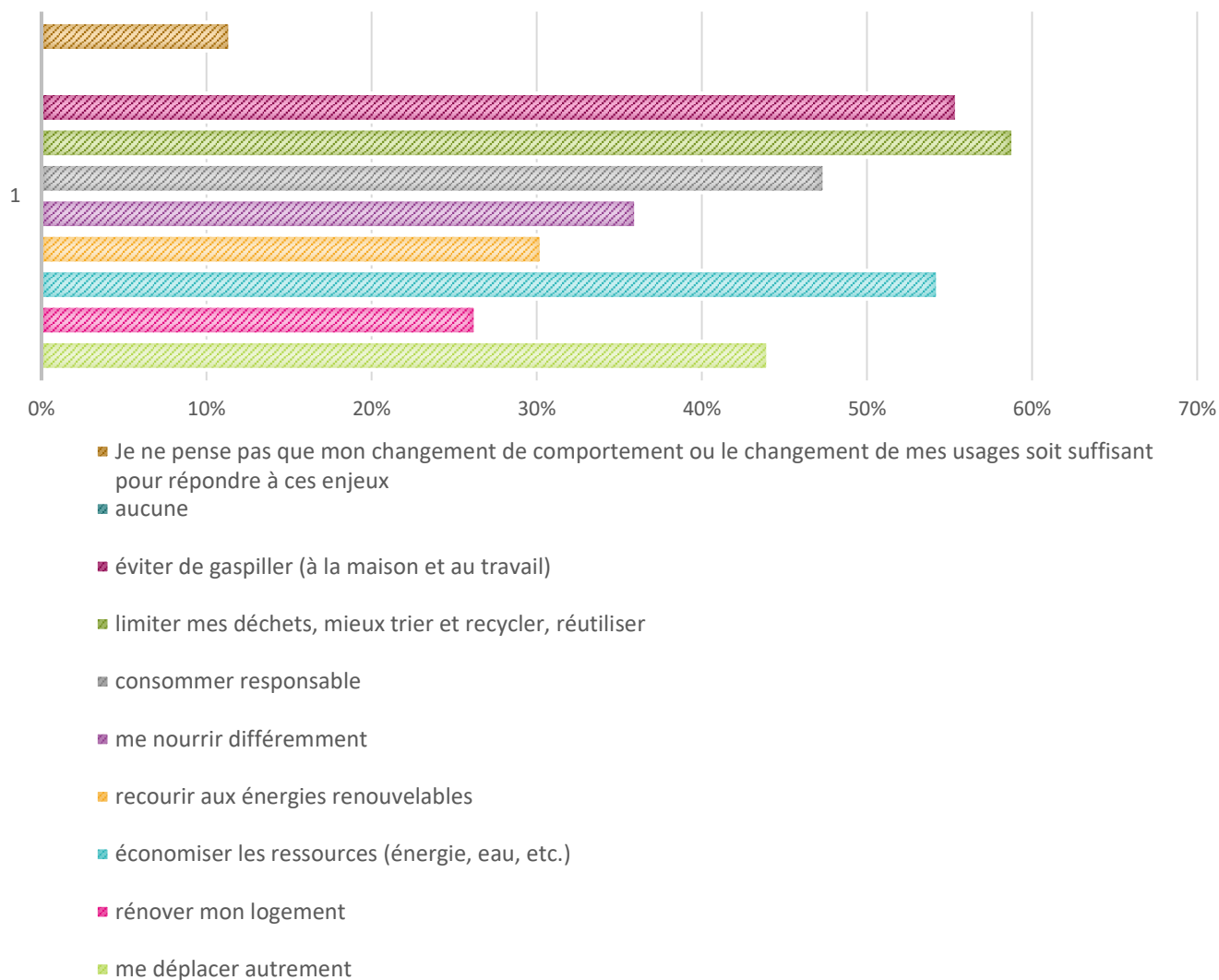
A la question « Selon vous, quels sont les comportements qui ont le plus d'effet ? », on peut ici noter que alors que les répondants se sentaient alors informés sur le sujet et avaient déjà adaptés leurs habitudes, assez peu avaient le sentiment que leur comportement individuel puisse ne pas avoir un effet marquant.

Les comportements ciblés comme étant les plus efficaces sont les suivantes. On remarque qu'elles font écho essentiellement à la consommation, qu'il s'agisse de biens de consommation comme de l'énergie.

- « éviter de gaspiller »
- « limiter les déchets »
- « économiser les ressources »

Il s'agit ainsi des sujets sur lesquels des actions de sensibilisation importantes sont prévues dans le plan d'action, notamment sur les déchets et sur les économies d'énergie.

SELON VOUS, QUELS SONT LES COMPORTEMENTS QUI ONT LE PLUS D'EFFET ?



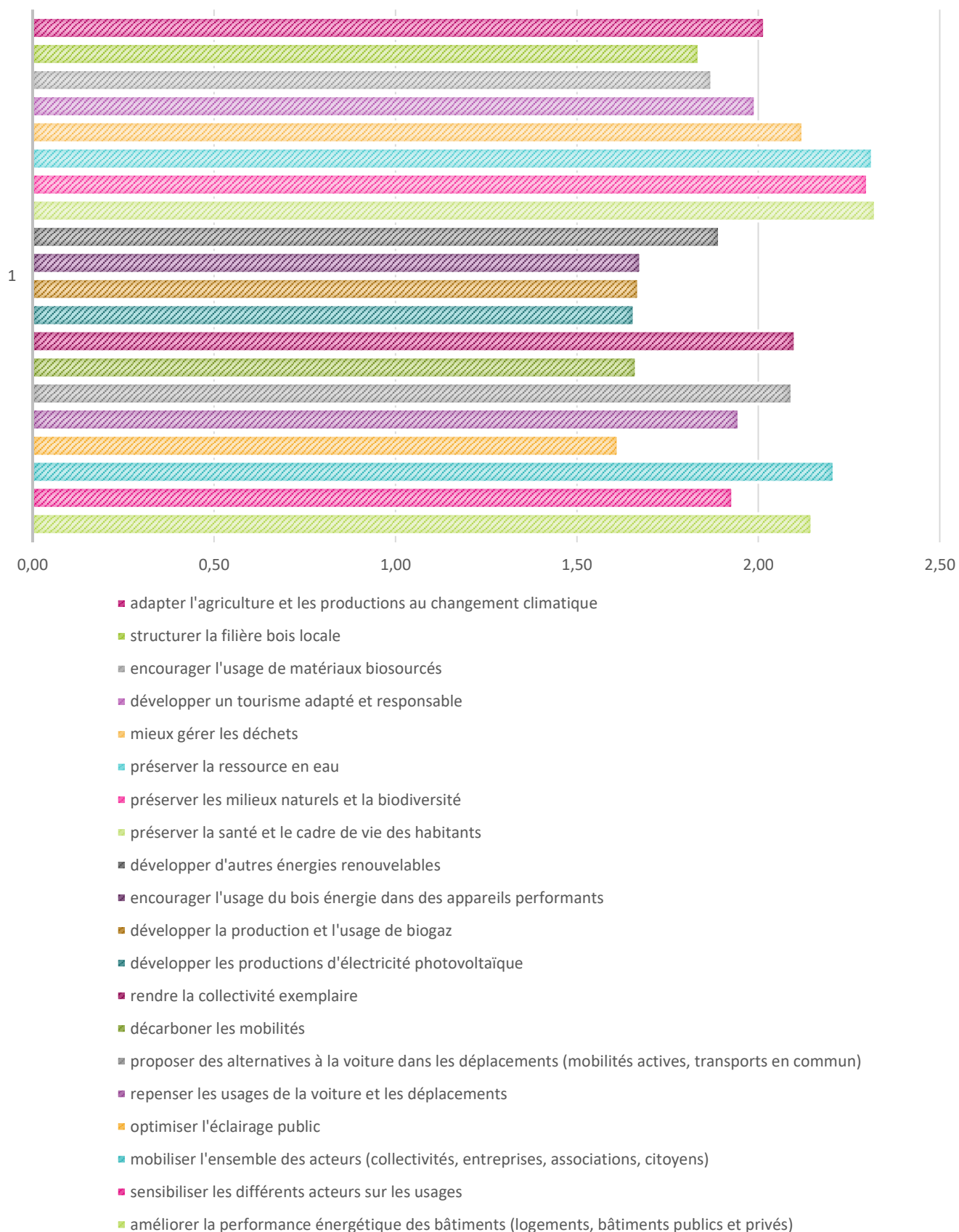
Thématiques prioritaires

A la question « Quelle thématiques vous semblent prioritaires pour le plan d'actions ? », les répondants ont fait ressortir des sujets en cohérences avec les grandes préoccupations évoquées plus haut : milieux naturels et ressources, santé humaine, mais également la mobilisation des acteurs et l'exemplarité de la collectivité. On note que des sujets plus concrets apparaissent également ici : agriculture, performance énergétique des logements et alternatives à la voiture.

Le plan d'actions met ces mêmes thématiques en avant, en donnant la priorité aux actions sur la mobilité active, la rénovation énergétique, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs et la qualité de l'air. Tout ces sujets ayant des répercussions positives sur les ressources naturelles et les milieux.

Ainsi le plan d'actions du PCAET est en cohérence avec les volontés des habitants du territoire.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES QUI VOUS SEMBLENT PRIORITAIRES POUR LE PLAN D' ACTIONS 2020-2026 DU PLAN CLIMAT ?



I.C. LE SUIVI ET LA VALIDATION EN COPIL

Un COPIL a été mis en place pour assurer le suivi de l'élaboration du PCAET et valider les différentes phases. Ce COPIL a donc un rôle surtout orienté vers la validation des rendus, de la stratégie et du plan d'actions, mais il est également présent dans la démarche pour émettre un avis, des amendements sur les documents. Ses membres ont notamment été sollicités lors de chaque atelier de concertation.

Le COPIL a été réuni à quatre reprises :

- Réunion de lancement – **12 avril 2019**
- Présentation du diagnostic – **16 juillet 2019**
- Validation de la stratégie – **16 octobre 2019**
- Validation du plan d'actions – **17 décembre 2019**

Les listes d'émargement des COPIL sont disponibles en annexe.